

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS 3^{ème} trimestre

2020 restant une année atypique, les chiffres de 2021 ont été mis en perspective avec ceux de 2019 pour avoir une lecture linéaire cohérente de l'évolution de l'activité de la juridiction. Les chiffres de 2020 permettront de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur l'activité.

■ ■ ■ Les immatriculations au RCS (auto-entrepreneurs inclus) sont en hausse de 41.1 %. En matière de traitement des difficultés des entreprises, le nombre de règlements amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliations) augmente de 35,7 % ; les ouvertures de sauvegarde sont stables, tandis que les ouvertures de redressements judiciaires baissent de 27 % ; le nombre de jugements d'ouverture de liquidations judiciaires augmente de 7 %. En matière contentieuse, le volume de jugements prononcés est en hausse de 57 %.

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

491 007 entreprises en activité

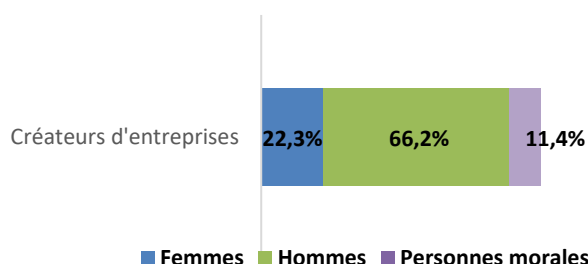
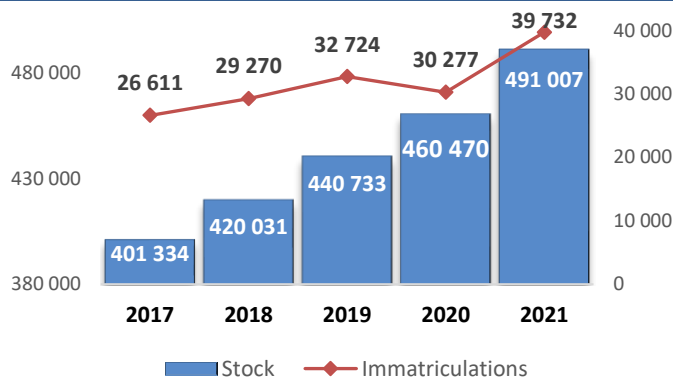
Au 30 septembre 2021, le stock d'entreprises actives enregistre une hausse de 6.6 % avec 30 537 entreprises supplémentaires en activité à Paris en glissement annuel. Il augmente de 50 274 entreprises par rapport à 2019, soit une augmentation de 11.4 %.

Immatriculations d'entreprises

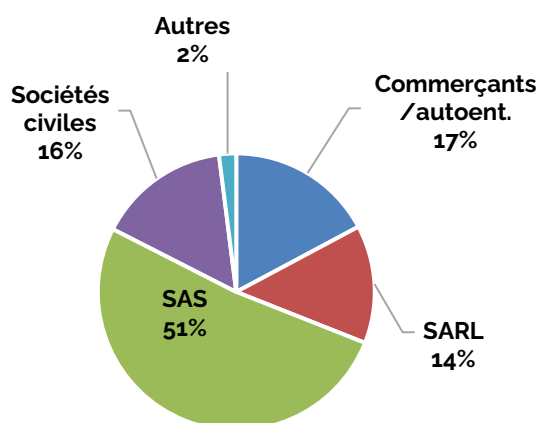
Durant le 1^{er} semestre, le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 39 732 nouvelles entreprises, soit une hausse de 31.2 % en glissement annuel et de 21.4 % par rapport à 2019 sur la même période.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

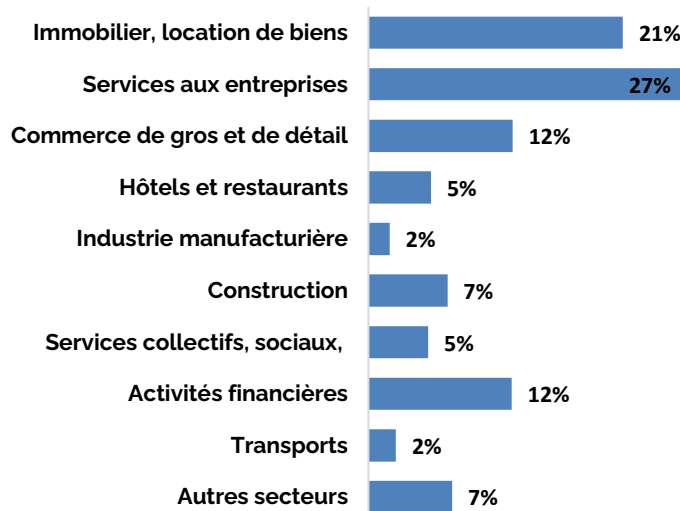
22.3 % des nouveaux dirigeants sont des femmes, 66.2 % sont des hommes, 11.43 % sont des personnes morales.



Statut juridique des entreprises immatriculées



Principaux secteurs d'activité des entreprises immatriculées



Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés

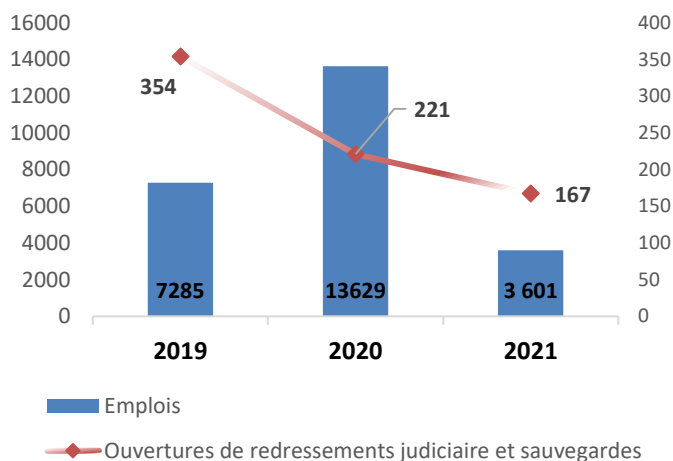
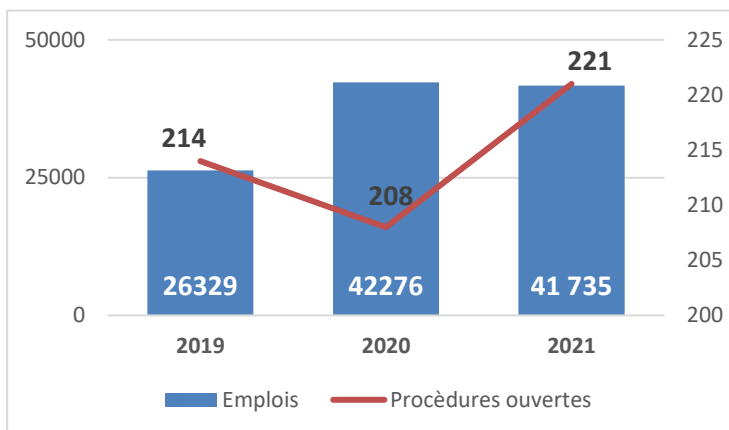
1332 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts durant le premier semestre, soit une hausse de 85 % par rapport à 2020 avec 719 dossiers ouverts (1011 en 2019).

Traitement préventif

221 procédures (42 mandats ad hoc et 179 conciliations) ont été ouvertes, contre 208 en 2020 en glissement annuel et 214 en 2019.

Emplois et passifs

41 735 emplois au 30 septembre 2021 étaient concernés par ces procédures contre 42 276 en 2020 (- 1 %) et 22 224 en 2019. Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 2 620.6 millions € contre 4 506.8 millions € en 2020 et 1 142.7 millions € sur la même période en 2019.



Procédures d'observation et de traitement des difficultés

Sauvegardes : Au 30 septembre 2021, 30 procédures de sauvegarde ont été ouvertes, contre 29 en 2020 et 44 en 2019 sur la même période.

Redressements judiciaires : 137 procédures ont été ouvertes au 1^{er} semestre 2021 contre 192 en 2020 et 310 en 2019.

Emplois : 3 601 salariés étaient concernés par ces procédures, en diminution de 73.6 % par rapport à 2020 avec 13 629 et de 50.6 % par rapport à 2019.

Plans en cours : Au 30 septembre 2021, 994 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution contre 929 en 2020 et 954 en 2019.

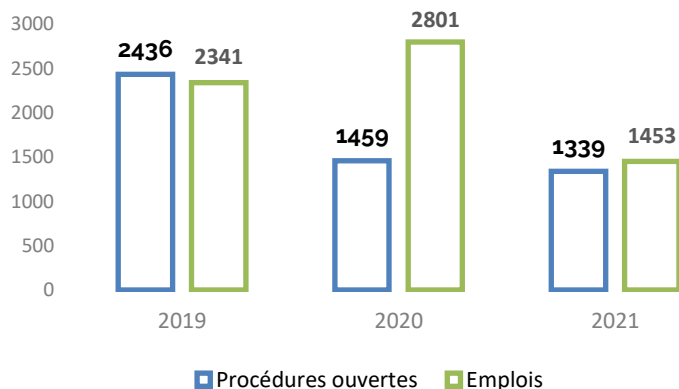
Liquidations judiciaires

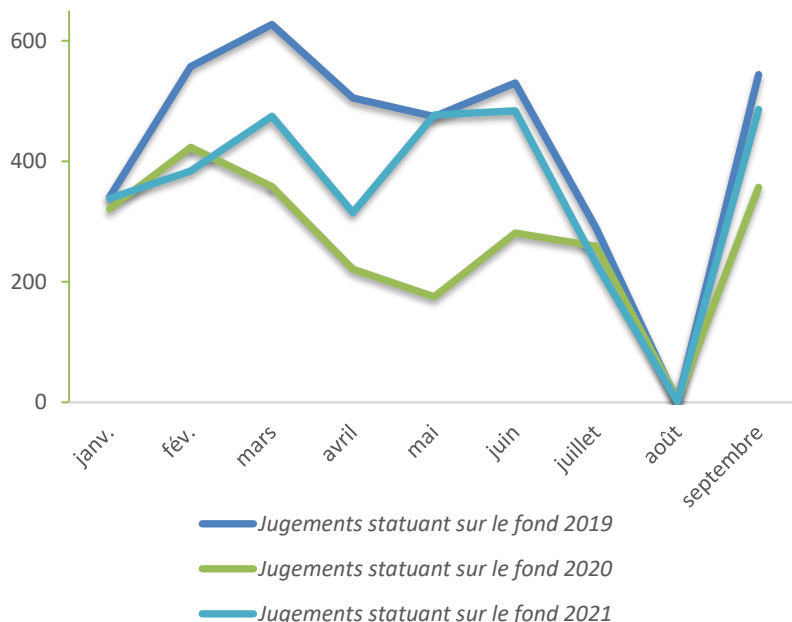
Jugements d'ouverture : 1 339 jugements d'ouverture ont été prononcés au 30 septembre 2021, en baisse de 8.22 % par rapport à 2020 et de 36.4 % par rapport à 2019.

Emplois : 1 453 salariés étaient concernés, en baisse de 48 % par rapport à 2020 et de 38 % par rapport à 2019.

Procédures en cours : 6 599 procédures étaient en cours devant le tribunal au 30 septembre 2021 contre 6 905 en 2020 et 7 686 sur la même période en 2019.

Clôtures de procédures : 1 744 procédures ont été clôturées, soit 23.1 % de moins par rapport à la même période en 2020 avec 2 269 clôtures et 2 343 en 2019.





Contentieux

Jugements prononcés*

5 536 jugements ont été prononcés (dont 3 190 statuant sur le fond) * au 3^{ème} trimestre 2021, contre 3 897 en 2020 (dont 2 399 statuant sur le fond), et 5 501 en 2019 (dont 3 867 sur le fond).

Mesures d'instruction (fond/référé)

293 mesures d'instruction ont été ordonnées au 30 septembre 2021, contre 51 en 2020 (+ 475 %), et 111 en 2019. 72 rapports ont été remis contre 53 en 2020 et 57 en 2019. Au 30 septembre 2021, les mesures d'instruction en cours étant de 398, le délai moyen de traitement était de 49.8 mois.

* Ces données excluent les 358 jugements de caisses de retraite prononcés au cours au 30 septembre.

Ordonnances rendues

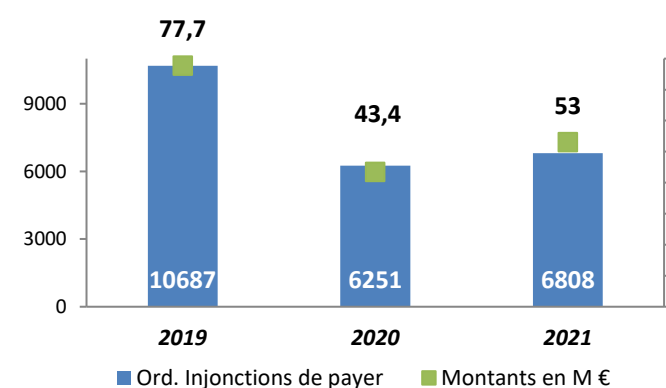
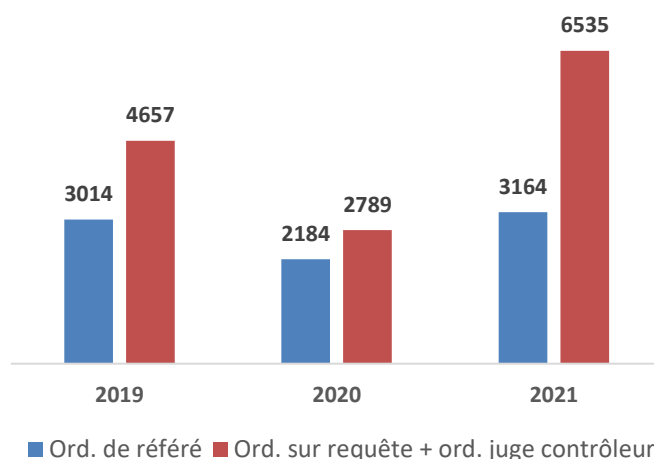
Référés

3 164 ordonnances de référé ont été rendues au cours des 3 premiers trimestres 2021, en hausse de 45 % par rapport à 2020 avec 2 184 ordonnances, et de 5 % comparé à 2019 avec 3 014 décisions. L'ensemble de ces ordonnances a porté sur un total de 104 millions € contre 152.3 en 2020, et 253.3 en 2019.

Ordonnances sur requête

5 841 ordonnances sur requête ont été rendues dont 1 383 ordonnances relevant de la juridiction du président et 4 458 relatives au RCS (+ 234 % /2020, +50 % /2019), parmi lesquelles 105 nominations de commissaires aux apports.

Par ailleurs, 694 ordonnances ont été rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction.



Ordonnances d'injonction de payer

6 808 ordonnances d'injonction de payer ont été rendues par le tribunal durant les 3 premiers trimestres 2021, soit 9 % de plus qu'en 2020, et 36 % de moins qu'en 2019 ; les décisions ont porté sur 53 millions € (43.4 millions € en 2020 et 77.7 millions € en 2019), soit une moyenne de 7 933 € par ordonnance. Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 19 %. Le taux d'opposition est de 6.6 %.

Modes amiables de règlement des différends

Au 30 septembre 2021, 159 procédures de conciliation ont été ouvertes. Durant la même période, 134 conciliations ont abouti.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations
2021	159	134	1

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il est composé de 180 juges consulaires. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise.

Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales.

Le greffe du tribunal de commerce de Paris est composé de plus de 200 collaborateurs.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h-12h / 13h-17h sur rendez-vous uniquement :

 Via le site www.greffe-tc-paris.fr



01 86 86 75 75 de 9h - 12h30 / 13h30 - 17h (*appel non surtaxé*)



Directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet.



Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale. Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.

tribunal digital
Agir en justice

